



MINISTÈRE  
DES GRANDS TRAVAUX,  
DE L'ÉQUIPEMENT,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° 004291 / MGT/DPAM du 24 AVR 2024

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention des modules 2 « conduite du navire », et 3 « contrôle de l'exploitation du navire » du certificat de pilote lagonaire (CPL) tenue à Papeete (TAHITI) du 26 février 2024 au 28 février 2024

**LE MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX, DE L'ÉQUIPEMENT,**  
*en charge des transports aériens, terrestres et maritimes*

NOR :  
DAM24503888AM

**Ampliations :**

REG  
DPAM  
Int. s/c DPAM

**Lexpol :**

PR-VP-MGT  
SGG-DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- 1 Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la Vice-Présidente et des  
1 Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- 2 Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux,  
de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en  
qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires  
maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 4905 MGT du 17 mai 2023 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine  
Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 603 CM du 9 mai 2002 modifié portant création du certificat de pilote lagonaire, en  
fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa  
délivrance ;
- Vu l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2002 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi  
qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de  
pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire  
pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2024 ;
- Vu l'arrêté n° 3774 MGT/DPAM du 8 avril 2024 portant désignation des membres des différentes  
commissions d'examens appelées à se prononcer sur les admissions des candidats(es) aux  
épreuves des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du brevet de  
capitaine de pêche au large (BCPL), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), du  
certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), du certificat de pilote  
lagonaire (CPL), organisées à Tahiti et dans les îles, au titre de l'année 2024 ;
- Vu le procès-verbal n° 02-2024/CPL du 12 avril 2024 de la commission d'examen réunie pour la  
délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 03-2023/CPL du 12 avril  
2024 tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 29 février au 1er mars 2024,

**ARRÊTE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le vendredi 12 avril 2024 pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - **session d'examen n° 02-2024/CPL** tenue au centre d'examen de Papeete (TAHITI) du 26 au 28 février 2024

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 14

Candidats présents : 13

Candidat absent : 1

Candidats admis : 12

Candidat recalé : 1

ATAE Maui

CHASSANIOL Tamatoa

FLOHR Tearii

HEDUSCHKA Kuhilani

IPUTOA Mataiti

LASSERRE Stéphane

NATUA Joseph

NATUA Natuanui

PARKER Moehau

TEORE Clément

VAIHO Alphonse

WONG Manca

**Article 3.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 3 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 14

Candidats présents : 13

Candidat absent : 1

Candidats admis : 12

Candidat recalé : 1

ATAE Maui

CHASSANIOL Tamatoa

FLOHR Tearii

HEDUSCHKA Kuhilani



IPUTOA Mataiti  
LASSERRE Stéphane  
NATUA Joseph  
NATUA Natuanui  
PARKER Mochau  
TEORE Clément  
VAIHO Alphonse  
WONG Manca

**Article 4.** - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**24 AVR 2024**

Pour le Ministre  
des grands travaux,  
de l'équipement,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*  
et par délégation,  
la Directrice  
des affaires maritimes polynésiennes



Catherine ROCHETEAU

Pour certification,  
Par le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



**T. TETOOFA-PIRITUA**



